



PUBLICATION LEGALE

Le Syndicat Energies Haute-Vienne va procéder à des travaux de :

☒ Installation de réseaux électriques.

☐ Renforcement de réseaux électriques.

d'une longueur de **500.00** m sur la commune de **LA GENEYTOUSE**

(code INSEE **87070** code postal **87400**)

Localisation : voir plan de situation ci-joint.

Ces travaux seront effectués en génie civil conformément au règlement de voirie.

En application de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 (art L.49 du Code des Postes et Communications Electroniques), et du décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, les collectivités ou opérateurs devront faire connaître auprès du **SEHV**, dans un délai de six semaines à compter de la date de la présente publication, leur intérêt pour ce projet.

Sans aucune réponse à l'issue du délai précisé ci-dessus, Le **SEHV** procèdera à l'activation de la phase opérationnelle.

La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

Le Syndicat Energies Haute -Vienne

8 RUE D'ANGUERNAUD

87410 Le Palais sur Vienne

Contact : Téléphone 05 55 35 06 35

Rappel :

Pour les réseaux aériens, lorsque l'opération nécessite la mise en place ou le remplacement d'appuis.

Pour les réseaux souterrains lorsque l'opération nécessite la réalisation de tranchées.

